



Escroquerie sentimentale (entre Français)

Par **RitaDL**, le **28/09/2010 à 15:30**

Bonjour,

il y a trois ans et demi j'ai une histoire avec un homme qui m'a escroqué en me volant une voiture (qu'il a rendue par la suite, grâce à un appel d'un policier) et surtout 5000 euros en plusieurs fois, en demandant des prêts qu'il ne remboursait que rarement. Lorsque je l'ai quitté, il n'a pas voulu me rendre mes clés et m'a menacée au téléphone, me laissant croire en autre qu'il m'avait transmis le virus du HIV.

Interdit bancaire et travaillant au noir, il a reconnu par mail me devoir de l'argent (la somme étant détaillée en pièce jointe) mais il s'est dit fier d'être insolvable.

Bien évidemment, il ne m'a jamais remboursée.

Mes questions sont les suivantes: quel est le délai pour engager une procédure légale?

La somme présentée en pièce jointe dans un mail où il reconnaît la dette avec moi fait-elle office de valeur reconnue par la dette?

Quelle est la marche à suivre en sachant que (contrairement au cas déjà traité par ce forum, http://www.legavox.fr/forum/civil-familial/pre-argent-sans-reconnaissance-dettes_3259_1.htm) il vit seul dans un appartement loué au noir et que ni sa famille ni

personne d'autre ne peut jouer d'intermédiaire?

Enfin: mes témoins sont des amis, qui sont également son ex et mon ex d'histoires précédentes, son ex ayant subi le même traitement que moi (menaces, vols, prêts non remboursés); ces témoignages sont-ils valables?

Merci beaucoup!

Par **Domil**, le **28/09/2010 à 17:28**

un mail n'est qu'un commencement de preuve par l'écrit. Il n'est donc valable que si l'expéditeur et le destinataire n'en contestent pas l'existence et le contenu (n'importe qui peut créer n'importe quel mail, ajouter une pièce jointe après réception etc.)

Quant aux témoignages, ça dépend du contexte, de leur crédibilité.

Par **RitaDL**, le **29/09/2010 à 08:03**

Merci pour votre réponse.

La personne en question est extrêmement malhonnête et n'hésiterait pas à mentir au sujet du mail - cela dit, n'existe-t-il pas des manières (avec l'adresse IP, ou les codes "internes" de chaque mail) de prouver la véracité du mail?

Quant aux témoins, il s'agit de deux personnes très "respectables", dont l'une est assez connue dans ma ville pour ses activités culturelles. Alors que l'homme en question est interdit bancaire avec une histoire de dettes et crédits non honorés derrière lui, et peut-être encore actuellement.

Par **poquet210**, le **27/06/2014 à 08:12**

j'ai fait l'objet d'une arnaque sur le site de rencontre meetic par un certain MARVEAU ALAIN qui au début me disait habiter à auxerre dans le 89 puis au bout de quelques semaine il part en afrique pour affaire et c'est la que mon cochemar commence. il m'a arnaquer d'une somme de 8673€ mais grace aux agents de la police lutte anti arnaque sur le net en afrique, cet escroc a été arreter puis j'ai récupérer tout mon argent, vous pouvez faire de meme si vous avez été arnaquer de cette manière, voici leur adresse mail:
faisons attention aux faux profils sur les sites de rencontre

Par **Jibi7**, le **27/06/2014 à 08:54**

ARNAQUER LES ARNAQUES..!
n'est pas la fonction de ce site!

Monsieur Pocket money ..interpol et autres services antifraudes serieux ne sont pas sur hotmail
live, ni yahoo.it...

si vous me rappelez votre numéro commençant par 00225...je viendrai vous chanter des berceuses!